

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24115588

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

12 JUL. 2024

Greffe

Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0476 615 339

Nom

(en entier) : HUNGRY MINDS

(en abrégé) :

Forme légale : SA

Adresse complète du siège : Route de Louvain-La-Neuve 4, 5001 Namur

Objet de l'acte : Démission d'un administrateur - délégation de pouvoirs spéciaux

A. Extraits des résolutions écrites de l'actionnaire unique du 14 septembre 2023

1. L'actionnaire prend acte de la démission du 24 août 2023 de :

- Monsieur Philippe PASCO, né à Caudéran (France), le 31 juillet 1964, domicilié à Mérignac, 11 rue du Jura (France).

2. L'actionnaire désigne Maître Adrien Hanoteau, Maître Thomas Sion, Maître Charlotte Vanham ou tout autre avocat du bureau ebl redsky, Boulevard Louis Schmidt, 87/4, 1040 Bruxelles, en tant que mandataires, avec pouvoir de substitution et chacun agissant individuellement, afin d'accomplir toutes les formalités en rapport avec les résolutions adoptées ci-avant, en ce compris notamment la publication au Moniteur belge et la Banque-Carrefour des Entreprises.

B. Extraits du procès-verbal de la réunion de l'administrateur unique tenue le 20 septembre 2023

1. L'administrateur unique a pris acte de la démission de Monsieur Philippe PASCO, né à Caudéran (France), le 31 juillet 1964, domicilié à Mérignac, 11 rue du Jura (France) de son mandat d'administrateur-délégué de la Société en date du 24 août 2023.

2. L'administrateur désigne Maître Adrien Hanoteau, Maître Thomas Sion, Maître Charlotte Vanham ou tout autre avocat du bureau ebl redsky, Boulevard Louis Schmidt, 87/4, 1040 Bruxelles, en tant que mandataires, avec pouvoir de substitution et chacun agissant individuellement, afin d'accomplir toutes les formalités en rapport avec les résolutions adoptées ci-avant, en ce compris notamment la publication au Moniteur belge et la Banque-Carrefour des Entreprises.

Thomas Sion
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/08/2024 - Annexes du Moniteur belge